

LE MINISTRE

Paris, le 17 MARS 2020

Monsieur le Président,

Ch. Buzana

La crise sanitaire sans précédent qui frappe notre pays a d'ores et déjà un impact important sur l'activité de nos entreprises. Afin de les soutenir durant toute la période que nous traversons, j'ai annoncé, dès le 21 février 2020, un premier ensemble de mesures de soutien, puis réactivé, le 3 mars suivant, la Cellule de continuité économique, pour être quotidiennement informé de la situation des entreprises et de l'ensemble des acteurs économiques.

Le dispositif mis en place le mois dernier comprend notamment le report d'échéances sociales et fiscales (URSSAF, impôts directs), voire des exonérations au regard de la gravité des difficultés rencontrées par les entreprises. S'y ajoutent le financement de la rémunération des salariés par le mécanisme de l'activité partielle, l'appui au traitement des conflits avec des clients ou fournisseurs, la dérogation au plafond d'heures supplémentaires de droit commun, l'obtention ou le maintien d'une ligne de crédits auprès de Bpifrance, l'intervention de la médiation du crédit, la dérogation aux règles d'exécution des marchés publics. Enfin, une boîte fonctionnelle a été mise en place, afin de permettre aux entreprises de signaler leurs difficultés et d'être prises en charge par les services de la direction générale des entreprises (DGE). Le ministère du travail répond, pour sa part, aux questions les plus fréquemment posées par les entreprises et leurs salariés, sur un site dédié.

Vos collaborateurs ont d'ores et déjà commencé à diffuser largement ces informations, via la création d'une cellule de crise instaurée au sein de CMA France et dans chacune des chambres, tant au niveau régional que territorial. Vous-même êtes présent ou représenté, à mes côtés, lors des réunions de la Cellule de continuité économique. Je tiens à vous en remercier chaleureusement. Nos entreprises ont besoin de l'engagement plein et entier de tous. Et ce travail en confiance et en synergie est primordial.

La gravité de la situation nous impose toutefois d'aller plus loin. C'est pourquoi je souhaiterais que votre réseau puisse intervenir, en métropole et en outre-mer, comme interlocuteur de premier niveau des entreprises ressortissant de votre champ d'action (étant précisé que j'adresse parallèlement la même demande, pour ce qui le concerne, au Président de CCI France). Votre intervention devra permettre non seulement de renseigner les entreprises sur les mesures mises en œuvre à leur profit, mais également de les aider, pour celles qui en exprimeraient le besoin, à accomplir les démarches administratives requises pour bénéficier de ces mesures. Bien évidemment, vos services pourront réorienter, vers les DIRECCTE et les DIECCTE, ainsi que vers BPI France ou les URSSAF, les entreprises formulant des demandes plus complexes ou dont la situation économique nécessiterait un suivi rapproché. Pour vous aider dans cette tâche, mes services s'attacheront à vous adresser, régulièrement, l'ensemble des informations dont vos collaborateurs pourraient avoir besoin pour mener à bien cette tâche.

Monsieur Bernard STALTER
Président de CMA France
12, avenue Marceau
75 008 PARIS

Je sais que vous avez d'ores et déjà engagé cette action en Alsace. Votre initiative s'inscrit donc dans le droit fil, à la fois des attentes du Gouvernement et des besoins de nos entreprises et je vous en remercie.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement sans faille, ainsi que sur celui de vos collaborateurs dans l'accompagnement de l'action portée par les pouvoirs publics. Je tiens d'ores et déjà à vous témoigner ma reconnaissance et à vous assurer de la détermination du Gouvernement dans le soutien plein et entier des entreprises françaises.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Bien au contraire,



Bruno LE MAIRE